GROUPEMENT DES HÔTELLERIES
& RESTAURATIONS DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Titres-restaurant : il est temps de faire le choix de l'emploi et de l'économie de proximité

Paris, le 25 novembre 2026

À l'approche de la commission mixte paritaire, le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) a sollicité les deux rapporteurs de la proposition de loi visant à moderniser le titre-restaurant, Christophe Naegelen et Frédérique Puissat, ainsi que le ministre Serge Papin, afin de donner toute son efficacité au double plafond de dépenses adopté par le Sénat.

Le GHR demande que ce double plafond distingue les activités et non les produits achetés, avec un plafond de dépenses plus élevé dans la restauration et les commerces alimentaires de proximité et un plafond réduit dans la grande distribution.

► Il s'agit avant tout d'un choix de politique économique.

Depuis fin 2022, la part des dépenses en titres-restaurant réalisée dans la restauration est passée de 46,5 % à 34,3 % au premier trimestre 2026, soit un manque à gagner estimé à plus de 1,2 milliard d'euros par an pour les restaurateurs.

Pourtant, selon l'étude CNTR/C-Ways de 2024, le titre-restaurant soutient **76 000 emplois directs dans la restauration, contre moins de 7 500 dans la distribution alimentaire.**

À l'heure où la France cherche à préserver l'emploi, à revitaliser ses centres-villes et ses communes rurales et à soutenir ses petites entreprises, pourquoi ne pas mobiliser pleinement le titre-restaurant au service de ces ambitions ?

Le double plafond par activité permet de répondre à ces enjeux tout en respectant la volonté des salariés de pouvoir utiliser leurs titres-restaurant pour leurs courses alimentaires. Plus lisible, plus simple à mettre en œuvre et à contrôler, il ne se heurte à aucun obstacle constitutionnel de principe.

Il ne s'agit pas d'opposer les restaurateurs à la grande distribution, mais de rééquilibrer un dispositif qui bénéficie d'un soutien important de la collectivité nationale.

> *« Nous demandons aux parlementaires de faire le choix de l'emploi, de la proximité et de la simplicité, sans sacrifier le pouvoir d'achat des salariés. Le titre-restaurant doit rester un instrument de politique sociale, mais aussi un levier de développement économique de nos territoires. Le Sénat a ouvert la voie, il faut maintenant aller au bout de cette ambition »,*



Catherine QUÉRARD
Présidente du GHR

▸ Les restaurateurs ne peuvent plus attendre.

Alors que le secteur des hôtels, cafés et restaurants connaît une tendance à près de 10 000 défaillances d'entreprises par an, la réduction des commissions et le rééquilibrage des dépenses en titres-restaurant revêtent un caractère quasi vital pour nombre d'établissements.

Le GHR appelle les parlementaires et le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord en commission mixte paritaire et à l'adoption définitive de cette réforme dans les meilleurs délais.

À propos du GHR

Le GHR – Groupement des Hôtelleries et Restaurations de France – fédère 12 000 établissements employant plus de 150 000 salariés sur l'ensemble du territoire français. Il rassemble les différents métiers de l'hospitalité – hôtels, restaurants, cafés, bars, établissements de nuit, traiteurs, food-trucks et acteurs de l'événementiel – des indépendants aux grands groupes.

Organisation professionnelle représentative reconnue par l'État, le GHR s'appuie sur un ancrage territorial de professionnels engagés pour défendre, représenter et accompagner ses adhérents au quotidien.

Au-delà de leur poids économique et de leur contribution à l'emploi, les établissements représentés par le GHR sont des lieux de vie, de rencontre et de convivialité. Ils contribuent au lien social, à l'attractivité des territoires et font vivre partout en France une culture de l'accueil, de l'hospitalité et de l'art de vivre.